



## **AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA SANTE N° 8522**

### **Demande de reconnaissance comme eau minérale naturelle de l'eau Sembrancher en Suisse, source de La Garde, émergence Saint Etienne**

1<sup>er</sup> avril 2009

#### **1. INTRODUCTION ET QUESTION**

Un dossier de demande de reconnaissance d'une eau minérale naturelle suisse (captage St-Etienne à La Garde) a été soumis au CSS par l'Administration (DG 4).

Afin de répondre à la question, le dossier a été confié au GT permanent NASSA (Nutrition, Alimentation et Santé y compris Sécurité Alimentaire), au sein duquel des expertises en chimie et hydrogéologie sont représentées. Lors de sa séance du 25 février 2009, le GTP NASSA a étudié le dossier et soulevé un certain nombre de questions relatives à la réalisation des mesures de protection annoncées. Les réponses à ces questions ont été communiquées le 10 mars 2009 et analysées par le GTP NASSA lors de sa séance du 25 mars 2009.

L'avis est basé sur l'opinion des experts.

#### **2. AVIS**

Les renseignements complémentaires obtenus permettent de proposer une autorisation provisoire d'un an, sous réserve de la campagne d'analyses de printemps et d'une visite sur place de l'Administration belge au cours de l'année 2009.

La teneur en fluorures est toutefois telle qu'aucune mention de type « convient pour la préparation des aliments des nourrissons » ne pourrait être acceptée en Belgique.

#### **3. ELABORATION ET ARGUMENTATION**

Abréviations utilisées :

EMN : Eau Minérale Naturelle.

Le dossier a été analysé sous différents aspects, notamment :

1. Compatibilité entre la réglementation belge et la reconnaissance accordée par la Suisse.
2. Mesures de protection.
3. Informations complémentaires.
4. Conclusions

## 1. Règlementation

Les éléments de base de la définition EMN dans l'AR belge sont-ils respectés, à savoir que l'EMN se distingue nettement de l'eau de boisson ordinaire :

- par sa nature
- par sa pureté
- par sa stabilité

Nature de l'eau. Celle-ci est assez classique puisqu'elle est de type bicarbonaté calcique et magnésien avec une teneur remarquable en fluorures.

Cette dernière, atteignant 1 mg/l, pourrait faire l'objet de la mention « fluorée » ou « contient du fluor ».

|                |          |          |          |
|----------------|----------|----------|----------|
| Date           | 10/10/07 | 24/04/08 | 22/07/08 |
| Fluorures mg/l | 1,29     | 1        | 1,10     |

A contrario, le faible niveau de sodium et la faible minéralisation permettent les mentions :

- convient pour un régime pauvre en sodium
- oligominérale ou faiblement minéralisée.

Pureté. Tel que présenté, le dossier met en évidence le caractère montagneux et inhabité des zones d'alimentation acceptant toutefois une agriculture extensive présente depuis des siècles sans influence sur les anciens captages pourtant moins bien garantis que les forages actuels isolés. Il s'agit donc plutôt de s'assurer de la bonne réalisation des captages du point de vue de la protection microbiologique que de mettre en doute la protection de la nappe profonde.

De ce point de vue, les analyses du dossier sont révélatrices de la qualité microbiologique constante par l'absence généralisée des germes recherchés.

Stabilité. Les différentes analyses physico-chimiques figurant dans le dossier montrent une composition stable dans les limites admises de fluctuation naturelle (+/- 15 %) pour ce type d'eau malgré des variations de débits provoquées lors des études d'inter-influence avec les captages voisins en bridant la vanne de sortie du captage St-Etienne.

## 2. Mesures de protection.

Le CSS partage les principes énoncés dans le rapport du 04/11/2005 de la Commune de Sembrancher mais le dossier ne fournit pas d'informations sur la réalisation des mesures imposées dont les délais sont repris au point 4 dans le tableau des installations non conformes.

|         |   |                                 |
|---------|---|---------------------------------|
| Zone S1 | autour des nouveaux forages, nettoyage et clôture     | Déc. 2005                       |
| Zone S2 | porcherie à démanteler                                | Février 2006                    |
| Zone S3 | fosse à purin de l'étable, étanchéité dépôt de fumier | Février 2006<br>Hiver 2005/2006 |

L'examen du dossier n'avait révélé aucun retour de la part de la Commune de Sembrancher, titulaire de la reconnaissance suisse d'EMN de la source St-Etienne, sur les aménagements de protection demandés.

C'est pourquoi le CSS avait souhaité recevoir, dans les meilleurs délais, des documents confirmant l'élimination de la porcherie, la mise en place de clôtures au niveau des trois captages ainsi que la sécurisation d'anciens drains qui ne devaient plus être exploités.

### Village de « La Garde »

Celui-ci est situé à une altitude 909 m. La zone sourcière de « La Garde » comprend des émergences étagées entre 820 et 870 m d'altitude. La tête de forage de St-Etienne est sise à 849,20 m.

La proximité de ces différents lieux, les niveaux d'altitude comparés et la démonstration du fonctionnement de l'aquifère repris dans le rapport hydro-géologique du 26/01/2009 démontrant que les eaux s'infiltrent en profondeur « quelques centaines de mètres » avant de remonter pour constituer l'émergence St-Etienne, imposeraient que des précisions complémentaires soient fournies sur le village de La Garde.

Quel en est le nombre d'équivalents-habitants ?

Le village est-il égoutté et si oui, peut-on disposer du plan général d'égouttage ?

S'agit-il d'assainissement autonome et si oui, un inventaire localisant les traitements et les endroits des contrôles des rejets devraient être fournis.

Le village est-il résidentiel uniquement et quelles sont les zones d'extension habitats ?

A défaut d'une visite sur place dans l'immédiat, la Commune de Sembrancher devrait pouvoir répondre à ces différentes questions.

### **3. Informations complémentaires.**

Dans un rapport complémentaire (ALPGEO du 08 mars 2009), il a été certifié que les travaux demandés avaient bien été effectués et/ou étaient en cours de réalisation.

Les mesures d'assainissement du village de La Garde sont garanties par le réseau d'égouttage auquel toutes les constructions sont raccordées.

### **4. Conclusions**

Sous réserve d'une visite sur le terrain de l'administration belge à l'issue de la série d'analyses de contrôle prévue pour le printemps après la fonte des neiges, rien ne devrait s'opposer à ce qu'une autorisation provisoire d'un an soit accordée pour la commercialisation en Belgique de l'EMN du captage St-Etienne.

## **4. REFERENCES**

- Dossier transmis le 05/06/2008 par la S.A. IBBH, siège social situé dans l'AXIS Parc, rue André Dumont, 5 – 1435 – Mont-Saint-Guibert.
- Dossier complémentaire transmis le 08/03/2009 par ALPGEO Sarl, rue du Bourg, 49 CH 3960 SIERRE.
- Directive 80/777/CEE du 15 juillet 1980 modifiée par la directive 96/70/CE du 28 octobre 1996.
- A.R. du 08 février 1999 concernant les EMN et les eaux de source.

## **5. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL**

Tous les experts ont participé **à titre personnel** au groupe de travail. Les noms des membres et experts du CSS sont annotés d'un astérisque \*.

Les experts suivants ont participé à l'élaboration de l'avis dans le cadre du GT permanent « Nutrition, Alimentation et Santé y compris Sécurité Alimentaire » :

|                     |  |
|---------------------|--|
| BRASSEUR Daniel*    | (nutrition pédiatrique - ULB)                      |
| DEFOSSE Claude      | (hydrogéologie et analyses – ULg)                  |
| DESTAIN Jacqueline* | (microbiologie industrielle, technologie – FUSAGx) |
| FONDU Michel*       | (chimie, additifs, contaminants – ULB)             |

|                       |  |
|-----------------------|--|
| KOLANOWSKI Jaroslaw*  | (physiologie et physiopathologie de l'alimentation ;<br>physiopathologie de l'obésité, du syndrome métabolique et du<br>diabète de type 2 – UCL) |
| MAGHUIN-ROGISTER Guy* | (résidus et contaminants, stabilité des acides gras – ULg)   |
| NOIRFALIS(S)E Alfred* | (toxicologie, bromatologie – ULg)  |
| PUSSEMIER Luc*        | (résidus et contaminants, risques chimiques – CERVA)   |
| RIGO Jacques*         | (nutrition pédiatrique - ULg)  |
| SCIPPO Marie-Louise*  | (résidus et contaminants, stabilité des acides gras - ULg)   |
| VAN LOCO Joris        | (chimie, contaminants - WIV)   |
| VANSANT Greet*        | (alimentation et santé - KULeuven)   |

L'administration est représentée par :

|                |                            |
|----------------|----------------------------|
| CREMER Charles | (SPF Santé publique, DG 4) |
| HORION Benoît  | (SPF Santé publique, DG 4) |

Le groupe de travail a été présidé par Monsieur Alfred NOIRFALIS(S)E et le secrétariat scientifique a été assuré par Madame Michèle ULENS.